

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Paris, le 28 mai 2022

La frégate de surveillance *Germinal* saisit près de 600 kg de cannabis

Le 24 mai 2022, lors d'une patrouille de surveillance maritime conduite par la frégate de surveillance (FS) *Germinal*, une embarcation suspecte rapide de type *lancha* est repérée à l'ouest de la Martinique. À l'approche de l'hélicoptère embarqué *Panther* de la FS, les occupants de l'embarcation ont rejeté des ballots à la mer avant de se stopper. 9 ballots ont pu être récupérés par le *Germinal* et se sont révélés positifs au cannabis.

Dès le lendemain, les 560 kg de cannabis, l'embarcation et les mis en cause, ont été remis à l'antenne Caraïbes de l'office antistupéfiants (OFAST). Cette opération a été conduite sous la direction du préfet de la Martinique, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, et du commandant de la zone maritime des Antilles.

Cette saisie représente une perte de plus d'un million d'euros pour une marchandise qui était probablement destinée aux consommateurs antillais. Cette troisième saisie de l'année porte le bilan des forces armées aux Antilles en 2022 à une tonne de cannabis et près de 700 kg de cocaïne.

Ce bilan complète la saisie menée deux jours plus tôt par le *Task group* JEANNE D'ARC dans le golfe de Guinée de près de 2 tonnes de cocaïne.

Les armées françaises portent un nouveau coup aux trafics illégaux à destination de l'Europe.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Marine nationale a saisi plus de 16 tonnes de produits stupéfiants.

Contact média :

État-major des armées
Cellule communication
cab-cema-com.relation-presse.fct@def.gouv.fr
09 88 68 28 61 – 09 88 68 28 62